

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Arrêté du 13 avril 2012 fixant le nombre de places offertes au titre de l'année 2012 au concours pour le recrutement des élèves stagiaires officiers du corps technique et administratif des affaires maritimes

NOR : DEVK1220013A

Par arrêté du ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement en date du 13 avril 2012, le nombre de places offertes au titre de l'année 2012 au concours pour le recrutement des élèves stagiaires officiers du corps technique et administratif des affaires maritimes (ouvert aux titulaires du diplôme d'études supérieures de la marine marchande âgés de moins de quarante ans, aux termes des dispositions de l'article 5 [1°] du décret du 12 septembre 2008 et aux officiers marinières de carrière ou sous contrat, aux aspirants et aux officiers sous contrat des différents corps de la marine qui réunissent les conditions exigées à l'article 5 [2°] du décret du 12 septembre 2008) est fixé à 2.